

Nom de l'école :

Année scolaire /

**PROTOCOLE DE PREVENTION DES TROUBLES DE COMPORTEMENT ET D'ACTION
EN CAS DE CRISE DE L'ELEVE**

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Ce protocole devra être rédigé en concertation avec tous les membres de l'équipe d'école afin d'assurer la sécurité physique et affective de l'élève et de ses pairs.

1. Actions de chaque adulte membre de l'équipe : qui fait quoi et quand ?

1) Dès l'observation des comportements : opposition, comportements inappropriés hautement perturbateurs (citer les actions possibles)

-
-
-

2) Si les comportements problèmes persistent, deviennent intenses et envahissants

- Si l'élève accepte : se rendre 15 minutes dans un autre espace (cf 2.) avec un adulte (.....) pour s'apaiser avec time-timer
- Si l'élève refuse :

Selon la gravité, l'élève est pris en charge par : _____ dans la classe / salle

L'enseignant de référence donne l'alerte par :

une personne ressource (AESH-Service civique-aide administrative-ATSEM) : _____

ou
deux élèves de confiance _____ et _____

qui informent :

le / la collègue défini(e) _____

Si absent(e): _____

qui informe :

le directeur / la directrice _____

Si absent(e): _____

qui informe :

la structure d'accueil **ou** le parent de l'enfant en cas de crise importante, après présentation du protocole aux parents

03 _____ 06 _____

Si l'enfant se met en danger (risque par rapport à l'intégrité physique et/ou devient incontrôlable)

Appeler le 15